



P 1459

ID 4746

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Quentin KRIER

Luxembourg, le 24 septembre 2020

Objet : Votre pétition 1459 – Demande d'une autorité supplémentaire aux agents de sécurité du service privé pour port de matraque ou bombe anti-agression et donner des avertissements taxés (AT) contre jet de déchet (mégot)

Monsieur,

Veillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure en vue d'une prise de position au sujet de la pétition citée en référence.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Henri Kox
Ministre de la Sécurité intérieure
B.P. 219
L-2012 Luxembourg

Luxembourg, le 24 septembre 2020

Objet : Pétition 1459 – Demande d'une autorité supplémentaire aux agents de sécurité du service privé pour port de matraque ou bombe anti-agression et donner des avertissements taxés (AT) contre jet de déchet (mégot)

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 16 septembre 2020, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 163 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

J'adresse copie de la présente à Monsieur Marc Hansen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

PETITION PUBLIQUE 1459

Intitulé de la pétition:

Demande d'une autorité supplémentaire aux agents de sécurité du service privé pour port de matraque ou bombe anti-agression et donner des avertissements taxés (AT) contre jet de déchet (mégot)

But de la pétition:

Le but est de pouvoir donner aux agents de sécurité une autorité supplémentaire pour permettre de mieux protéger les personnes et l'environnement. Notre monde devient de plus en plus difficile et dangereux, des agressions au couteau, cutter, bouteille,.... Se sera de permettre aux agents d'avoir une matraque ou une bombe anti-agression, pour assurer un meilleur travail et mieux protéger la population. Il y a aussi le sujet concernant les AT pour jet de déchets (jet de mégot) selon le règlement grand ducal du 18 décembre 2015 en exécution de la loi relative au déchet (49 à 250euros). Les agents pourraient effectuer et donner des AT et grâce à cela moins de pollution pour l'environnement et augmentation de la trésorerie de l'état et surtout respect des lois mis en vigueur.

Motivation de l'intérêt général de la pétition:

La motivation de cette pétition c'est d'être mieux protégé, assurer une meilleure sécurité, améliorer l'environnement, combattre la pollution et faire respecter les lois.

Dépôt: le 12.12.2019 à 09:53

Pétitionnaire: Quentin Krier